

## Séquence 4. La Nouvelle-Calédonie de 1956 à 1969.

### Séance 2. 1958-1969 : la Nouvelle-Calédonie, de l'autonomie à la centralisation.

#### Problématiques.

- Dans le processus général de décolonisation française, pourquoi ce retour en arrière sur le territoire ?
- Quelles sont les étapes du retour à la centralisation ?

#### Objectifs.

- Mettre en relation des documents de nature différente.
- Identifier et caractériser une notion.
- Distinguer les étapes d'une évolution.

#### Notion à acquérir.

Centralisation.

Objectifs de la leçon	Activités proposées aux élèves et temps prévu
<p><b>Objectif méthodologique</b> : à l'aide d'un tableau sur les institutions de la Nouvelle-Calédonie répondre à des questions.</p> <p><b>Objectif méthodologique</b> : à partir de la mise en relation de 2 documents de nature différente répondre à des questions.</p> <p><b>Objectif méthodologique</b> : rédiger une synthèse. <i>De 1957 à 1969, nous sommes passés de la centralisation à une gestion des affaires territoriales par le territoire (autonomie) pour revenir en 1969 à une gestion des affaires par la France (retour à la centralisation).</i></p> <p><b>Objectif cognitif</b> : centralisation.</p> <p><b>Mémorisation</b> : revoir toute la séquence 2 (leçons, exercices, fiche méthode et notions).</p>	<p><b>Travail individuel.</b> A l'aide d'un tableau sur les institutions de la Nouvelle-Calédonie de 1946 à 1969 les élèves répondent (par écrit) à 4 questions. Puis, ils mettent en relation les informations données par le tableau et le texte sur les lois « Jacquinot et Billotte » afin d'approfondir leurs connaissances</p> <p><b>Cours dialogué.</b> En se rapportant au texte et aux réponses aux questions, le professeur évoque les lois « Jacquinot et Billotte » qui remettent en cause les dispositions libérales de la loi-cadre Defferre. <b>(20 minutes)</b> <i>(Une autre approche peut être mise en œuvre par une mise en perspective de ce texte avec un document relatant le point de vue de l'U.C.)</i></p> <p><b>Travail individuel.</b> Les élèves sont invités à rédiger une synthèse (6 à 7 lignes) répondant à la question suivante : « d'après les documents et vos connaissances, montrez comment évolue la Nouvelle-Calédonie de 1957 à 1969 ». <b>(15 minutes)</b></p> <p><b>Prises de notes.</b> Le professeur avec les élèves font la correction de la synthèse, puis il dicte son cours et donne la définition de la notion à acquérir. <b>(18 minutes)</b></p> <p><b>Prise de note</b> sur le cahier de texte (évaluation jeudi 16 juin). <b>(2 minutes)</b></p>

## **Séquence 4. La Nouvelle-Calédonie de 1956 à 1969.**

### **Séance 2. 1958-1969 : la Nouvelle-Calédonie, de l'autonomie à la centralisation.**

#### **Problématiques.**

- *Dans le processus général de décolonisation française, pourquoi ce retour en arrière sur le territoire ?*
- *Quelles sont les étapes du retour à la centralisation ?*

#### **Objectifs.**

- *Mettre en relation des documents de nature différente.*
- *Identifier et caractériser une notion.*
- *Distinguer les étapes d'une évolution.*

#### **Trace écrite.**

*(Cinq ans après leur promulgation, les dispositions libérales de la loi-cadre Defferre sont supprimées.)* Le gouvernement français adopte, le 21 décembre 1963, la loi « Jacquinot » qui enterre la décentralisation et réduit considérablement les pouvoirs de l'exécutif territorial.

Le 3 janvier 1969, avec les lois « Billotte », l'Etat reprend en main le contrôle de la recherche minière dont il fait une priorité.

Ainsi, les lois « Jacquinot » et « Billotte » symbolisent le retour à la centralisation. Elles viennent renforcer les pouvoirs de l'Etat et le conseil de gouvernement n'a plus qu'un rôle consultatif.

De 1957 à 1969, nous sommes passés de la centralisation à une gestion des affaires territoriales par le territoire (autonomie) pour revenir en 1969 à une gestion des affaires par la France (retour de la centralisation).

#### **Vocabulaire.**

**Centralisation** : rassembler dans un centre unique le pouvoir de décision.

## Doc 1. Les institutions de la Nouvelle-Calédonie de 1946 à 1969

Date	Statut	Représentant de l'Etat	Exécutif du territoire	Assemblée délibérante
1946	Territoire d'outre-mer	Gouverneur	Gouverneur	Conseil général élu au suffrage universel
1957	Loi-cadre Defferre	Haut-Commissaire Chef du territoire	Conseil de gouvernement présidé par le chef du territoire.	Assemblée territoriale
1963	Loi « Jacquinot »	//	Pouvoirs du conseil amoindris	//
1969	Lois « Billotte »	//	//	Pouvoirs de l'assemblée amoindris

**Exercice 1. A l'aide du tableau répondez aux questions.**

**1. Quand la loi « Jacquinot » entre-t-elle en vigueur en Nouvelle-Calédonie ?**

*La loi « Jacquinot » entre en vigueur en Nouvelle-Calédonie en 1963.*

**2. Que modifie-t-elle dans les institutions du territoire ?**

*La loi « Jacquinot » réduit les pouvoirs du Conseil du Gouvernement.*

**3. Quand les lois « Billotte » entrent-elles en vigueur en Nouvelle-Calédonie ?**

*Les lois « Billotte » entrent en vigueur en Nouvelle-Calédonie en 1969.*

**4. Que modifient-t-elles dans les institutions du territoire ?**

*Les lois « Billotte » réduisent les pouvoirs de l'assemblée territoriale.*

### Doc 2. Les lois « Jacquinot » et « Billote ».

*Partie 2, « Le retour à la centralisation (1963 – 1969) », page 23 du manuel d'histoire géographie BEP, Hommes et espaces d'Océanie.*

**Exercice 2. Répondez aux questions en mettant en relation les informations données par le tableau et par le texte. (Mettre en relation des documents de nature différente)**

**1. Quels sont les autres changements apportés par la loi « Jacquinot » ?**

*La loi « Jacquinot » supprime les ministères locaux.*

## **2. Quels sont les autres changements apportés par les lois « Billotte » ?**

*Les lois « Billotte » réduisent les compétences du territoire de Nouvelle-Calédonie dans le domaine minier et l'organisation administrative.*

**Question de synthèse. D'après les documents et vos connaissances, montrez comment évolue la Nouvelle-Calédonie de 1957 à 1969.**

*On distingue deux grandes phases :*

- *1957 à 1963 : période loi-cadre, autonomie interne, mais peu à peu, le gouvernement français veut limiter le plus possible cette autonomie.*
- *1963 à 1969 : remise en cause de la loi cadre avec les lois « Jacquinet et Billotte ». Retour à la centralisation.*

*Conclusion : de 1957 à 1969, nous sommes passés de la centralisation à une gestion des affaires territoriales par le territoire (autonomie) pour revenir en 1969 à une gestion des affaires par la France (retour à la centralisation).*

**Doc 1. Les institutions de la Nouvelle-Calédonie de 1946 à 1969**

<b>Date</b>	<b>Statut</b>	<b>Représentant de l'Etat</b>	<b>Exécutif du territoire</b>	<b>Assemblée délibérante</b>
<b>1946</b>	Territoire d'outre-mer	<b>Gouverneur</b>	<b>Gouverneur</b>	<b>Conseil général élu au suffrage universel</b>
<b>1957</b>	Loi-cadre Defferre	<b>Haut-Commissaire Chef du territoire</b>	<b>Conseil de gouvernement présidé par le chef du territoire.</b>	<b>Assemblée territoriale</b>
<b>1963</b>	Loi « Jacquinot »	//	<b>Pouvoirs du conseil amoindris</b>	//
<b>1969</b>	Lois « Billotte »	//	//	<b>Pouvoirs de l'assemblée amoindris</b>

**Exercice 1. A l'aide du tableau répondez aux questions.**

**1. Quand la loi « Jacquinot » entre-t-elle en vigueur en Nouvelle-Calédonie ?**

-----  
 -----  
 -----

**2. Que modifie-t-elle dans les institutions du territoire ?**

-----  
 -----  
 -----

**3. Quand les lois « Billotte » entrent-t-elles en vigueur en Nouvelle-Calédonie ?**

-----  
 -----  
 -----

**4. Que modifient-t-elles dans les institutions du territoire ?**

-----  
 -----  
 -----

**Doc 2. Les lois « Jacquinet » et « Billote ».**

*Partie 2, « Le retour à la centralisation (1963 – 1969) », page 23 du manuel d'histoire géographie BEP, Hommes et espaces d'Océanie.*

**Exercice 2. Répondez aux questions en mettant en relation les informations données par le tableau et par le texte. (*Mettre en relation des documents de nature différente*)**

**1. Quels sont les autres changements apportés par la loi « Jacquinet » ?**

-----  
-----  
-----  
-----

**2. Quels sont les autres changements apportés par les lois « Billotte » ?**

-----  
-----  
-----  
-----